

PCA¹. PRA². Même combat !

Avant la DRFiP44 ne nous entendait pas.
Le coronavirus a-t-il changé les choses ?

Le 15 avril, l'intersyndicale a saisi la directrice afin de procéder à la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) L'ensemble des risques sanitaires et les nouvelles formes de travail que nous avons dû développer doivent être pris en compte ainsi que les mesures de prévention correspondantes.

Refus de la DRFiP44 !

Le 20 avril, l'intersyndicale a demandé la communication du nombre journalier d'agent.e.s en présentiel et en télétravail, par service au titre de la Campagne IR et des missions prioritaires pour s'assurer de la réelle faisabilité des mesures de distanciation sociale. Face à un premier refus de la DRFiP44, l'intersyndicale a développé ses arguments motivée par le souci principal de la protection de la santé des agent.e.s. Pour l'intersyndicale, en cette période de crise sanitaire inédite la transparence doit être la règle.

Nouveau refus de la DRFiP44

L'intersyndicale ne désarmera pas !

Désormais, dans l'optique du déconfinement progressif du 11 mai 2020, la DRFiP44 travaille sur le (PRA).

L'intersyndicale de la DRFiP44 revendique :

- ✓ des équipements de protection pour tous les agent .e.s en présentiel (masques, gel hydroalcoolique, désinfectant, plexiglas, etc.)
- ✓ le respect de la distanciation sociale dans chacun des bureaux,
- ✓ des ordinateurs nomades pour que les personnes fragiles puissent télétravailler,
- ✓ mise en place de paniers-repas,
- ✓ aménagements des horaires afin d'éviter des transports en commun bondés
- ✓ etc...

Sans ça, ça ne passera pas !

¹PCA : Plan de Continuité de l'Activité

²PRA : Plan de Reprise de l'Activité